

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2019 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne et Jacques Robitaille.

Étaient absents : Mme Agnès Derouin et M. Maurice Marchand.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 152-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 153-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 AVRIL 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 154-2019

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés d'avril 2019 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 30 avril 2019, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires d'avril 2019 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 30 avril 2019 et les comptes à payer d'avril 2019 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2019 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 30 avril 2019 du chèque # 12 462 au chèque # 12 499 pour un montant total de 89 584.84\$
- Comptes payés en avril 2019 par Accès D Affaires au montant de 7 536.65\$
- Comptes à payer de avril 2019 du chèque # 12 500 au chèque # 12 560 pour un montant total de 209 078.01\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 155-2019

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018 ET DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tel que présenté par Martin Boulard s.e.n.c.r.l. et d'accepter le rapport de l'auditeur externe tel que rédigé par la firme comptable Martin Boulard s.e.n.c.r.l.

RÉSOLUTION No 156-2019

DEMANDER UNE OFFRE DE SERVICE À MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION (AUDIT) 2019

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande une offre de service à Martin Boulard s.e.n.c.r.l. pour la vérification comptable (audit) pour l'année 2019. Un devis sera préparé afin que la firme puisse nous soumettre son offre de service.

RÉSOLUTION No 157-2019

PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA VILLE DE JOLIETTE – INFRASTRUCTURES POUR L'EAU POTABLE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture de la Ville de Joliette, au montant de 4 972.64\$.

RÉSOLUTION No 158-2019

DEMANDE DE MME SAMYLINE LAROCQUE – COUCHES LAVABLES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse un montant de 100\$ à Mme Samyline Larocque demeurant au 15A, rue Frédéric-Mondor, pour l'achat de couches lavables. La Municipalité a reçu la copie des factures et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 369-2016.

RÉSOLUTION No 159-2019

DEMANDE DE MME DANIELLE LEPAGE – NEUROPATHIE SENSORIELLE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

de Saint-Thomas donne un montant de 150\$ au Fond Neuropathie Sensorielle #234475.

RÉSOLUTION No 160-2019

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE-COLLECTIVE DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le renouvellement de l'assurance-collective auprès de Manuvie du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020. La prime est ajustée de 5,6%.

RÉSOLUTION No 161-2019

DEMANDE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE – DEMANDE DE PERMIS AU MELCC – PRÉLÈVEMENT D'EAU (GROUPE CRH CANADA INC.)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une (1) demande d'Attestation de conformité aux dispositions de la réglementation municipale – Demande de permis au MELCC – Prélèvement d'eau pour le Groupe CRH Canada Inc. ;

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas avise le MELCC que la demande pour les lots 5 782 880, 4 780 782, 3 329 318 et 5 887 549 du Cadastre du Québec ne contrevient pas à notre réglementation municipale.

RÉSOLUTION No 162-2019

DEMANDE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE – DEMANDE DE PERMIS AU MELCC – PRÉLÈVEMENT D'EAU (CARRIÈRE JOLIETTE INC.)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une (1) demande d'Attestation de conformité aux dispositions de la réglementation municipale – Demande de permis au MELCC – Prélèvement d'eau pour Carrière Joliette Inc. ;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas avise le MELCC que la demande pour les lots 4 780 713, 4 780 790, 4 780 791, 4 929 079, 4 929 080, 4 929 081, 4 929 083, 4 929 085, 5 832 663 et 5 782 879 du Cadastre du Québec ne contrevient pas à notre réglementation municipale.

RÉSOLUTION No 163-2019

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ DE LA MRC DE JOLIETTE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme M. André Champagne, conseiller, sur le

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

sous-comité pour la Semaine de la sécurité de la MRC de Joliette, et Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à titre de responsable sur le terrain à Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 164-2019

MODIFICATION À LA SIGNALISATION AU COIN DE LA RUE VOLIGNY ET DE LA RUE THOMAS-BRASSARD

Considérant que des citoyens de la rue Thomas-Brassard et de la rue Voligny ont déposé une demande d'ajout d'arrêt au coin de ces rues ;

Considérant qu'ils demandent également de relocaliser la traverse piétonnière de la rue Voligny ;

En conséquence, il est proposé par Mme Maire Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas ajoute deux (2) arrêts sur la rue Voligny au coin de la rue Thomas-Brassard et relocalise la traverse piétonnière à cette intersection.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 3-1993 DANS LES ZONES 3 ET 12

M. André Champagne donne un avis de motion, avec dispense de lecture lors de son adoption, à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un projet de modification au règlement de zonage 3-1993 afin de créer la zone 3-1 à même les zones 3 et 12.

RÉSOLUTION No 165-2019

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 3.61-1993 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 3-1993 – ZONES 3 ET 12

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu qu'un avis de motion a été adopté lors de la présente séance ordinaire du 6 mai 2019 ;

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas que le premier projet de règlement portant le numéro 3.61-1993 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

PARTIE 1

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le présent règlement s'intitule Règlement no. 3.61-1993 modifiant le règlement de zonage no. 3-1993 en vue de créer une zone 3-1.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

2. Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE 2

DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le plan joint en annexe A du règlement de zonage, identifié comme la Carte ST-001-2015 Périmètre urbain, est modifié par la création de la zone 3-1 à même les zones 3 et 12.
4. Le plan 19-AM-101-01 joint en annexe 1 de ce règlement illustre la nouvelle zone 3-1.
5. La grille des usages et normes afférente à la zone 3-1 est créée et jointe en annexe 2.

PARTIE 3

DISPOSITIONS FINALES

6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Marc Corriveau
Maire

M. Michel Dufort
Directeur général et sec.-trésorier par
intérim

RÉSOLUTION No 166-2019

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 3.61-1993 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 3-1993 – ZONES 3 ET 12

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une séance publique de consultation ait lieu le 3 juin 2019 à la salle du conseil située au 1240, Route 158, à 18h30.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement numéro 3.61-1993 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF ET DE FONDANT DES RUES MUNICIPALES ET DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS AINSI QUE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE LE LONG DES BORDURES

M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dépose le rapport de l'ajustement du contrat de déneigement et de sablage en fonction des variations du prix du carburant diesel 2018-2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Ledit rapport, préparé par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, confirme que la variation du prix du carburant diesel est inférieure à 5%, et donc aucune compensation ne sera versée à Les Excavations M.20-100 inc.

DÉPÔT DE L'ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR « LES EXCAVATIONS M.20-100 INC. » - HIVER 2018-2019 (RÉSOLUTION No 209-2017)

M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dépose l'évaluation du rendement des entrepreneurs de « Les Excavations M.20-100 inc. » pour le déneigement et l'épandage d'abrasif et de fondant des rues municipales et déneigement des trottoirs ainsi que l'enlèvement de la neige le long des bordures pour l'hiver 2018-2019 effectué par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics.

L'évaluation finale est satisfaisante. Ce rapport a déjà été soumis à l'entrepreneur.

RÉSOLUTION No 167-2019

OFFRES DE SERVICES DE LAB'EAU-AIR-SOL (9087-4405 QUÉBEC INC.) POUR LA CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE – 854, RUE PRINCIPALE (SALLE SAINT-JOSEPH), 101, RUE DES ÉRABLES ET 830, RUE PRINCIPALE (CLINIQUE MÉDICALE)

Attendu que de l'amiante a été découverte dans certains murs du Centre Communautaire ;

Attendu que la Municipalité a jugé approprié de mandater la même firme, soit LAB'EAU-AIR-SOL (9087-4405 QUÉBEC INC.), pour procéder à la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante sur d'autres bâtiments de la municipalité, à savoir : 854, rue Principale (Salle Saint-Joseph), 101, rue des Érables et 830, rue Principale (Clinique médicale) ;

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les offres de services de la firme LAB'EAU-AIR-SOL (9087-4405 QUÉBEC INC.), datées du 23 avril 2019, pour la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, et ce, au montant total de 8 035.00\$ plus taxes et détaillés comme suit :

854, rue Principale :

- Prélèvements d'échantillons et analyse : 3 040\$ plus taxes (environ 50 échantillons)
- Rapport et registre : 405\$ plus taxes.

101, rue des Érables :

- Prélèvements d'échantillons et analyse : 1 440\$ plus taxes (environ 18 échantillons)
- Rapport et registre : 405\$ plus taxes.

830, rue Principale :

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

- Prélèvements d'échantillons et analyse : 2 340\$ plus taxes (environ 36 échantillons)
- Rapport et registre : 405\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 168-2019

DEMANDE DE POSTES CANADA POUR L'AJOUT DE BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES SUR LA RUE DU DOMAINE-LAFORTUNE

Suite à la demande de postes canada pour l'ajout de boîtes postales communautaires sur la rue du Domaine-Lafortune, reçue le 29 avril 2019, le conseil municipal a décidé ceci ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'ajout de boîtes postales communautaires sur la rue du Domaine-Lafortune, tel que demandé et identifié sur le plan préparé par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics.

RÉSOLUTION No 169-2019

DEMANDE DE BUDGET DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT : FLEURONS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le classificateur des Fleurons du Québec visitera la Municipalité à l'été 2019 ;

ATTENDU QUE le comité d'embellissement s'est rencontré à deux reprises afin de discuter des Fleurons du Québec et des actions à adopter pour aider à augmenter le pointage de la Municipalité ;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget d'un montant de 5 900.00\$ afin de réaliser les actions présentées dans le cadre du projet des Fleurons du Québec. De plus, il est résolu d'embaucher Conceptions Jardins, contractuel de la Municipalité, pour réaliser les aménagements paysagers au montant de 3 464.24\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 170-2019

DEMANDE DE BUDGET DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT : JOURNÉE VERTE ET CONCOURS MAISONS FLEURIES

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue les budgets suivants au Comité d'embellissement pour les activités organisées dans le cadre de la Journée Verte et du Concours Maisons Fleuries, à savoir :

- Journée Verte : 500.00\$
- Concours Maisons Fleuries : 2 500.00\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

RÉSOLUTION No 171-2019

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'AJOUT DE PAILLIS – PARC RUISSEAU DES VENTS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget d'un montant de 1 995.40\$ pour l'ajout de pailis au Parc Ruisseau des Vents. Cette facture sera payée par le biais du Fonds – Parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION No 172-2019

DEMANDE DE BUDGET POUR LES AMÉNAGEMENTS AU TERRAIN DES LOISIRS

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le budget global, au montant de 50 550\$, selon la liste déposée.

RÉSOLUTION No 173-2019

CAMP DE JOUR 2019 – EMBAUCHE POUR DES ATELIERS DE CHORALE

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à embaucher Mme Audrey-Ann Toupin comme contractuel afin d'offrir des ateliers de chorale aux enfants du camp de jour au coût horaire de 55\$/heure pour huit (8) ateliers, soit 440\$ au total.

RÉSOLUTION No 174-2019

PROGRAMMATION DES LOISIRS – ZONE 15-

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à prendre des ententes auprès des entreprises suivantes pour offrir des activités de loisirs pendant l'été 2019 dans la Zone 15-, activités offertes principalement aux jeunes de Saint-Thomas âgés entre 10 et 15 ans :

- Académie ESports de Montréal : 770 \$ + tx
*conférence pour enfants et parent les premiers pas d'un cyber-athlète
- Action-directe (sortie) : 16.50 \$ / jeune
- Centre d'escalade le Sport (sorte) : 11 \$ pour 13 ans et plus
8 \$ pour les 11-12 ans
1.74 \$ / participants pour la location de soulier

De plus, il est résolu d'autoriser à Mme Karine Marois, directrice des loisirs, un budget de 500\$ afin d'organiser un tournoi de ballon chasseur offert dans la Zone 15 -.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

RÉSOLUTION No 175-2019

DEMANDES DE L'ÉCOLE DES BRISE-VENT DANS LE CADRE DES JOURNÉES SUR LA SÉCURITÉ À VÉLO POUR EMPRUNTER LE RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'école Des Brise-Vent à circuler sur le réseau routier de la Municipalité de Saint-Thomas les 10, 11, 12, 13, 14 et 18 juin 2019 selon le document déposé à Mme Karine Marois.

RÉSOLUTION No 176-2019

DEMANDE DE LA LIGUE DE BALLE-DONNÉE 2019

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande un montant de 125\$ par équipe pour la saison de balle-donnée 2019.

RÉSOLUTION No 177-2019

DEMANDE D'UN PONT PAYANT – 18 et 19 MAI 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Pascale Dubord à organiser un pont payant les 18 et 19 mai 2019 de 8h00 à 16h00. La Municipalité mettra à leur disposition des dossards et transmettra la liste des enfants de Saint-Thomas inscrits au hockey mineur Joliette-Crabtree de la saison 2018-2019 aux responsables du pont payant.

RÉSOLUTION No 178-2019

MANDAT À MALEO – TRAITEMENT DE SURFACES ENSABLÉES POUR LES TERRAINS DE VOLLEY-BALL ET DE BASEBALL

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de MALEO – Traitement de surfaces ensablées pour les terrains de volley-ball et de baseball au montant de 3 590.65\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 179-2019

PICKLEBALL

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Karine Marois à soutenir M. Claude Beaudry, citoyen, à organiser des séances de pickleball au Terrain des loisirs à l'été 2019. Le conseil autorise par le fait même Karine Marois à signer une entente avec M. Claude Beaudry qui agira à titre de bénévole responsable de l'activité. La Municipalité accepte de fournir le matériel nécessaire à la tenue de l'activité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

RÉSOLUTION No 180-2019

FÊTE NATIONALE 2019 – TENUE DU BAR ET DE LA RESTAURATION

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte de remettre la totalité des pourboires lors de la Fête nationale au comité de Jumelage Saint-Thomas – La Roque-Gageac en échange de la participation de bénévoles. En plus, la Municipalité autorise le comité de Jumelage Saint-Thomas – La Roque-Gageac à tenir un kiosque de restauration pendant la Fête nationale et de permettre au comité de récolter la totalité des profits et des pourboires. Le comité de Jumelage Saint-Thomas – La Roque-Gageac devra se prémunir des permis nécessaires. Toutes les sommes amassées devront être utilisées dans le cadre d'activités offertes aux enfants participant au Jumelage Saint-Thomas – La Roque-Gageac.

RÉSOLUTION No 181-2019

DEMANDE DE JUMELAGE SAINT-THOMAS – LA ROQUE-GAGEAC

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prête gratuitement la salle Saint-Joseph (#1) les 26 juin 2019 et 9 juillet 2019 incluant le micro et le projecteur. Un surveillant sera sur place pour l'utilisation du projecteur. La Municipalité affichera un message de bienvenue sur le panneau à l'entrée du village fourni par l'organisme et la Municipalité allouera un montant de 750\$ pour aider le comité à défrayer le coût des repas des enfants, de leur famille et des dignitaires. Le montant de 750\$ sera déboursé par la Municipalité sur réception des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 182-2019

CADEAU OFFERT AUX JEUNES DE LA ROQUE-GAGEAC

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde au service des loisirs un montant de 20 \$ par enfant qui servira à offrir un cadeau personnalisé aux jeunes français lors de la soirée de départ.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Le rapport de Mme Karine Marois, directrice des loisirs, a été déposé à la table du conseil. Le coût assumé par la Municipalité fut de 8 506.25\$.

RÉSOLUTION No 183-2019

SOCIÉTÉ ALZHEIMER LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Municipalité de Saint-Thomas accorde un don de 125.00\$ à la Société Alzheimer Lanaudière.

RÉSOLUTION No 184-2019

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À PRODUCTIONS COUSINS FRUITIERS INC. – PRIMERA

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut souligner l'obtention du prix « Entreprise agricole et agroalimentaire » lors du Gala des Excelsiors le 26 avril 2019 à Productions Cousins Fruitières inc. – Primera. La Municipalité est fière de vous compter parmi nos entrepreneurs. Vos efforts et votre travail ont été récompensés et nous vous félicitons.

RÉSOLUTION No 185-2019

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À HARNOIS ÉNERGIES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut souligner l'obtention du prix « Entreprise industrielle et manufacturière » lors du Gala des Excelsiors le 26 avril 2019 à Harnois Énergies. La Municipalité est fière de vous compter parmi nos entrepreneurs. Vos efforts et votre travail ont été récompensés et nous vous félicitons.

RÉSOLUTION No 186-2019

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- Mme Annie-Claude Adam	96.00\$
- Mme Janie Audet	25.31\$
- Mme Josée Champagne-Villemare	20.87\$
- M. Éric De Leemans	146.81\$
- Mme Katy Gaudreault	50.62\$
- Mme Caroline Gervais	106.20\$
- Mme Carmelle Harnois	22.70\$
- M. Hugo Lafond	34.50\$
- Mme Nathalie Mainville	124.65\$
- M. Matthieu Provost	84.00\$
Total	711.66\$

RÉSOLUTION No 187-2019

INVITATION À LA JOURNÉE RÉGIONALE D'INFORMATION SUR L'HABITATION DES PERSONNES AÎNÉES DE LA TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Maurice Marchand, conseiller, et Mme Agnès Derouin, conseillère, à assister à la Journée régionale

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

d'information sur l'habitation des personnes âgées de la Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière, qui aura lieu le 24 mai 2019 au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori. Les frais d'inscription de 25,00\$ par personne seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 188-2019

INVITATION DU CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou le maire suppléant en l'absence du Maire, à assister au dévoilement de la programmation 2019-2020 du Centre culturel de Joliette, qui aura lieu le 13 mai 2019, à 17h00, à la Salle-Rolland-Brunelle. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 189-2019

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL DE HYDRO-QUÉBEC (PROJET DLM-006168-I-0-01, RANG SUD ET RUE MARCEL)

Considérant que Hydro-Québec a soumis une demande de consentement municipal pour les travaux prévus au projet DLM-006168-I-0-01, lesquels travaux seront effectués sur le Rang Sud et sur la rue Marcel ;

Considérant que M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, recommande l'approbation de l'emplacement desdits poteaux ;

En conséquences, il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise les travaux du projet DLM-006168-I-0-01 effectués par Hydro-Québec.

RÉSOLUTION No 190-2019

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE ELPC (9195-5302 QUÉBEC INC.)

Considérant la résolution 122-2019 qui autorise la compagnie ELPC (9195-5302 Québec Inc.) à installer des équipements sur les terrains de la Municipalité ;

Considérant que la compagnie ELPC (9195-5302 Québec Inc.) est disposée à verser la somme de 1800\$ par année, taxes en sus ;

Considérant qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente pour une période de cinq (5) ans, laquelle pourra être renouveler pour une autre période de cinq (5) ans avec la compagnie ELPC (9195-5302 Québec Inc.) ;

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise le maire, M. Marc Corriveau, et le directeur général et secrétaire trésorier par intérim,

M. Michel Dufort, à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente avec la compagnie ELPC (9195-5302 Québec Inc.).

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 191-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h15.

M. Marc Corriveau
Maire

M. Michel Dufort
Directeur général et sec.-trésorier par
intérim